

Évaluation foncière

Rôle d'évaluation foncière

La réalisation des rôles est une activité essentielle, car ils constituent la base d'imposition pour les municipalités et les commissions scolaires. C'est l'impôt foncier qui finance la majorité des services rendus par le secteur municipal.

L'évaluation municipale représente pour la MRC la base d'imposition des taxes foncières et municipales imposées sur un immeuble ou à l'égard de celui-ci pour les territoires qu'elle administre, soit les territoires non organisés (TNO).

Un compte de taxes est envoyé annuellement en début d'année, habituellement au cours du mois de février, à chaque propriétaire ou bailleur des territoires non organisés (TNO). Le compte de taxes couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

***Les municipalités voient à la perception des comptes de taxes de ses résidents.**

Services aux citoyens

Le citoyen qui veut vérifier les informations à son dossier peut communiquer avec sa municipalité pour obtenir les informations concernant son compte de taxes ou des renseignements concernant le rôle d'évaluation.

En vertu de la [Loi sur la fiscalité municipale](#), la MRC de La Haute-Gaspésie a la responsabilité de mandater un évaluateur foncier pour l'ensemble de son territoire. Le service d'évaluation foncière qui consiste à confectionner des rôles d'évaluation et procéder à leur mise à jour est mandaté par la MRC de La Matanie en collaboration avec une firme privée d'évaluateurs agréés, signataires des rôles.

Règle générale, les gestes posés sur le territoire par le service se répartissent en trois types :

1. suite à la réalisation de travaux ayant fait l'objet d'un permis ou d'un certificat, les techniciens en évaluation exécutent un suivi afin de mesurer l'impact des travaux sur la valeur foncière de la propriété ;
2. en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les techniciens réalisent des visites périodiques sur une base de neuf (9) ans afin de passer en revue l'ensemble des propriétés présentes sur le territoire ;
3. les techniciens procèdent à des visites de propriétés qui ont fait l'objet de transaction. Communément appelée inspection des ventes, cette étape terrain est importante afin de s'assurer de l'exactitude des données sur ces propriétés transigées. Notons que ces ventes servent d'indicateur dans la confection des rôles d'évaluation sur le territoire.

Vous pouvez déposer une demande de révision de la valeur globale d'un immeuble inscrite au rôle d'évaluation en remplissant le formulaire de révision disponible au bureau de la MRC de La Haute-Gaspésie. Le dépôt d'une demande de révision ne peut se faire qu'à la première année du dépôt du rôle triennal ou suite à la réception d'un avis de modification (tenue à jour). Le délai prescrit ainsi que les sommes à déboursier pour effectuer la demande apparaissent sur ledit «Avis d'évaluation foncière» (compte de taxes).

Comment payer son compte de taxes (TNO)?

Les propriétaires de terrains et de chalets dans les TNO peuvent payer leur compte de taxes en personne au bureau de La MRC situé au 464, boul. Sainte-Anne Ouest (par chèque, argent comptant et débit) ou en ligne auprès de l'institution financière suivante : Desjardins ACCÈS D. Pour le système ACCÈS D, le no du fournisseur est «4322»

Pour plus d'informations sur le paiement des comptes de taxes pour les TNO, contactez la MRC au (418) 763-7791.

Matrices graphiques - Service en ligne

Afin d'améliorer le service offert aux citoyens et aux professionnels de l'immobilier, la MRC de La Haute-Gaspésie rend accessibles sur internet les matrices graphiques et certaines données des rôles d'évaluation municipaux.

Une matrice graphique est une représentation géographique des propriétés foncières. En cliquant sur un terrain, vous pouvez obtenir des informations sur ses dimensions et sa valeur. Grâce à cet outil, quiconque peut consulter et imprimer ces données publiques.

Ce lien vous permet d'obtenir des renseignements sur une propriété à partir d'une recherche par le numéro de lot, le matricule, l'adresse ou en cliquant sur la carte. Les résultats apparaissent sous forme de tableau de résultats et de carte.

Veuillez lire et suivre la procédure suivante :

1. Cliquez sur le lien suivant : <https://www.goazimut.com/services-en-ligne-gonet>
2. Consulter la rubrique «Service en ligne»;
3. Dans la section internet, choisissez «portail Gonet MRC de La Haute-Gaspésie»; puis la municipalité désirée. Pour le Territoire non organisé (TNO), choisissez la municipalité «Mont Albert »,
4. indiquez votre profil d'utilisateur (accès public).

Rénovation cadastrale

Créé en 1860, le cadastre du Québec constitue un registre dans lequel votre propriété est décrite sur un plan et identifiée par un numéro de lot. Préparés par des arpenteurs-géomètres, les plans cadastraux montrent les mesures, la superficie, la forme et la position de votre propriété par rapport aux lots voisins. Comme une partie importante des données cadastrales étaient très anciennes et parfois imprécises, le cadastre original constituait un outil difficile à gérer et une réforme s'imposait.

En 1992, le gouvernement du Québec a donc décidé de profiter des nouvelles opportunités offertes par la technologie et de procéder à une réforme complète du cadastre à travers tout le Québec. C'est le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) qui a reçu le mandat de réaliser un nouveau plan de cadastre pour représenter fidèlement les millions de propriétés québécoises. Confiés à des firmes d'arpenteurs-géomètres, les travaux entrepris par le ministère sont payés par tous via nos impôts sur le revenu.

- [Site Internet du MERN – La rénovation cadastrale](#)
- [Base de données en ligne du MERN – Infolot](#)
- [Base de données en ligne du MERN – Mandats de rénovation, calendrier des activités](#)
- [Base de données en ligne du MERN – Planification des travaux de rénovation](#)
- [Site Internet du MERN – Périodes d'interdiction](#)
- [Site Internet du MERN – Produits et services cadastraux](#)

Document à l'intention des citoyens :

- [Site internet du ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire \(MAMOT\) – Rôle d'évaluation et son contenu](#) :
https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/documentation/role_evaluation_contenu.pdf